

Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu l'accord du 12 novembre 2019 sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique,

Vu la Décision (UE) 2020/135 du Conseil du 30 janvier 2020 relative à la conclusion de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique,

Vu la note de la Commission européenne du 25 mai 2020 à l'attention des parties prenantes, relative au retrait du Royaume-Uni et à la réglementation de l'Union européenne applicable aux produits phytopharmaceutiques,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché par reconnaissance mutuelle du produit phytopharmaceutique **DELICIA GASTOXIN***

<i>de la société</i>	<i>DETIA DEGESCH GMBH</i>
<i>enregistrée sous le</i>	<i>n°2019-3016</i>

Considérant que la demande est fondée sur la reconnaissance mutuelle d'une autorisation de mise sur le marché délivrée par le Royaume-Uni,

Considérant que depuis le 1^{er} février 2020 le Royaume-Uni n'est plus un Etat membre de l'Union européenne,

Considérant que les conditions de l'article 40 du règlement (CE) n°1107/2009 susvisé, ne sont pas respectées,

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas autorisée** en France.

Document officiel de la République française
Ministère de la Santé et du Développement durable

Informations générales sur le produit

Nom du produit	DELICIA GASTOXIN
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	DETIA DEGESCH GMBH Dr. Werner Freyberg str. 11, 69514 Laudenbach, ALLEMAGNE
Formulation	Produit générateur de gaz (GE)
Contenant	560 g/kg - phosphure d'aluminium
Numéro d'intrant	245-2019.01
Numéro d'AMM	-
Fonction	Insecticide
Gamme d'usage	Professionnel

A Maisons-Alfort, le

11 AOUT 2020

Caroline SEMAILLE
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

